



Un guide pratique pour aider les infirmiers libéraux à s'installer en Auvergne-Rhône-Alpes

Chaque année, environ 700 infirmiers s'installent en Auvergne-Rhône-Alpes. Afin de les aider dans leurs démarches, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes publie un guide pratique.

FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET CONSEILS POUR RÉUSSIR SON INSTALLATION

Les infirmier(e)s et notamment les jeunes diplômés, qui choisissent de s'installer en libéral se posent beaucoup de questions :

- Quelle forme d'exercice choisir (individuel ou en groupe) ?
- Où s'installer (étude du potentiel des villes, zones sous-dotées ?)
- Comment enregistrer son diplôme ? Etc.

Ce guide fournit les informations et les explications nécessaires pour accomplir les formalités administratives lors d'une première installation : inscription auprès des services ADELI de l'ARS, auprès de l'Assurance maladie, de l'URSSAF, etc.

Des conseils très pratiques sont également délivrés sur l'équipement requis (aménagement du cabinet, matériel, gestion des DASRI, etc.), les moyens de se faire connaître (mentions à indiquer sur la plaque professionnelle, par exemple) et l'accueil des patients (accessibilité, gestion d'une situation de violence, etc.) Autant d'informations données ou rappelées dans le guide.

Un « Annuaire-Ressources » répertorie les coordonnées des interlocuteurs à contacter dans le cadre des démarches administratives.

[Le guide d'installation des infirmiers libéraux est disponible sur le site Internet du PAPS](#) (Portail d'accompagnement des professionnels de santé) Auvergne-Rhône-Alpes.

Dans la même collection, le [guide d'installation des médecins libéraux](#) est aussi disponible sur le site du PAPS.

Retrouvez toutes les informations pratiques pour votre formation, votre installation et votre exercice sur [le PAPS](#)

